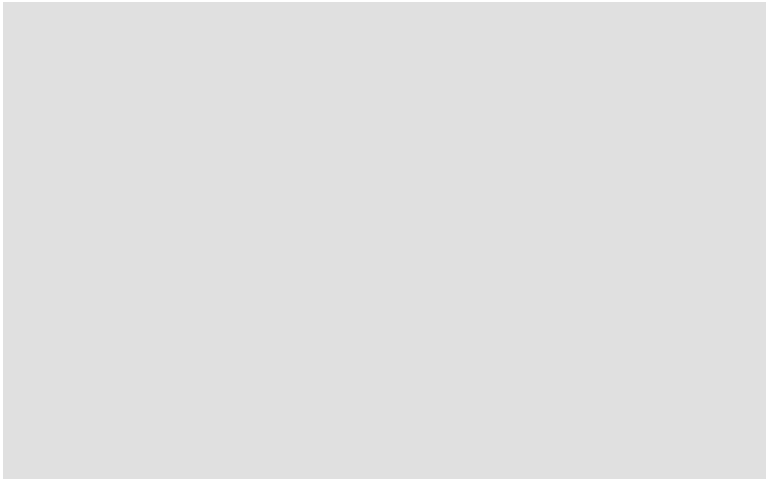


DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE CIBLE SUR LA TORTUE D'HERMANN

PROJET AGRICOLE, PARCELLES A 794, A 2472

COGOLIN, LA MOLE, VAR





Rédacteur :

Rascas Biodiv

Antoine Catard

Ecologue

689, chemin de Rascas

83340 Les Mayons

Tel : 06 15 77 69 59

Courriel : antoine.catard@gmail.com

Cartographies et illustrations : © A. Catard sauf mentions contraires

Date : 30 juin 2025

1. Table des matières

1.	Table des matières	3
2.	Contexte du projet et objectifs de l'étude	4
2.1.	Présentation du demandeur	4
2.2.	Présentation du bureau d'étude	4
2.3.	Présentation du projet	4
2.4.	Objectifs de l'étude	7
2.4.1.	Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel	7
2.4.2.	Statut général de la Tortue d'Hermann	7
3.	État initial	8
3.1.	Méthode	8
3.2.	Résultats	9
3.2.1.	Description générale de la parcelle 794	9
3.2.2.	Description générale de la parcelle 2472	11
3.2.3.	Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi	13
3.2.4.	Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet	13
3.2.5.	Évaluation de la qualité des habitats pour l'espèce	18
3.2.6.	Évaluation de la fonctionnalité des sites pour la Tortue d'Hermann	20
3.2.7.	Autres enjeux écologiques constatés	21
3.3.	Synthèse sur l'état de conservation des sites	22
3.3.1.	Parcelle 794	22
3.3.2.	Parcelle 2472	22
4.	Préconisations et mesures	23
4.1.	Mesures pour éviter les impacts sur les individus	23
4.1.1.	Parcelle 794	23
4.1.2.	Parcelle 2472	23
4.2.	Mesures pour préserver les habitats et leurs fonctionnalités	24
4.2.1.	Parcelle 794	24
4.2.2.	Parcelle 2472	25
5.	Conclusion	29

2. Contexte du projet et objectifs de l'étude

2.1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

ETIENNE Pascal

Domicilié au 411, chemin de Portonfus

Quartier les Aumarets

83310 COGOLIN

Contact : etiennep.vigneronsgrimaud@orange.fr

Tel : 06 11 55 98 80

Le demandeur est le propriétaire des parcelles A 794 et A 2472 concernées par le projet. Monsieur Jauffret est viticulteur sur les communes de Cogolin et La Môle. Il est également président de la cave coopérative de Grimaud.

2.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE

RASCAS BIODIV est un bureau d'étude indépendant créé en 2021 par Antoine CATARD. Spécialisé sur le domaine méditerranéen, il a pour objectif d'accompagner les acteurs publics et privés dans leurs projets de territoire. Antoine CATARD bénéficie de 30 ans d'expérience en matière de conservation, d'études, d'éco-interprétation et de gestion des espaces naturels et agricoles. Il est spécialisé dans les inventaires, l'étude des populations, la conservation des habitats de la Tortue d'Hermann *Testudo hermanni* (ancien animateur du Plan National d'Actions Tortue d'Hermann et membre de son conseil scientifique, est à l'origine de plusieurs programmes européens de conservation de l'espèce). Il est particulièrement rodé à la prospection de cette espèce et la caractérisation des sites, pour avoir mené un grand nombre de diagnostics Tortue d'Hermann (plus d'une centaine dans le Var), ainsi que divers suivis télémétriques. Naturaliste polyvalent, il s'attache à avoir une vision globale des enjeux biologiques et du fonctionnement des écosystèmes concernés par un projet.

2.3. PRESENTATION DU PROJET

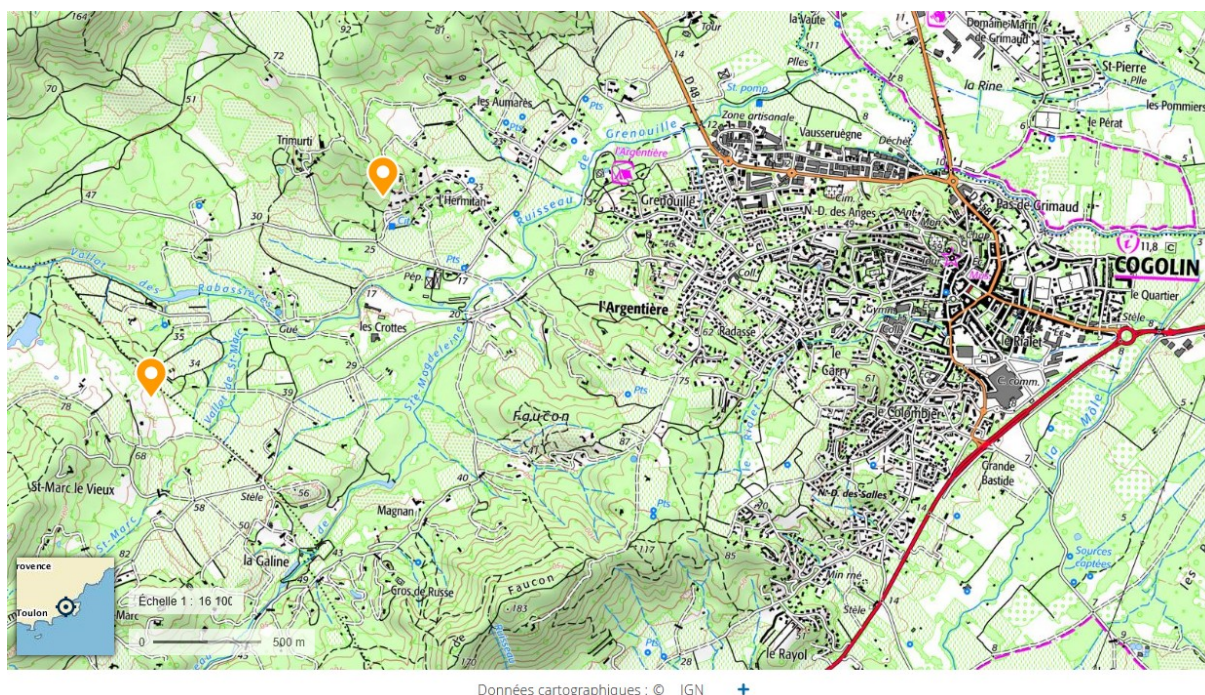
Le projet porte sur deux parcelles distinctes pour une contenance totale de 3.5 ha, (surfaces cadastrées). Ces parcelles sont :

- A 794, surface de 2 ha et située à Cogolin ;
- A 2472, surface de 2.18 ha dont 0.58 ha plantés de vigne et située à La Môle ;

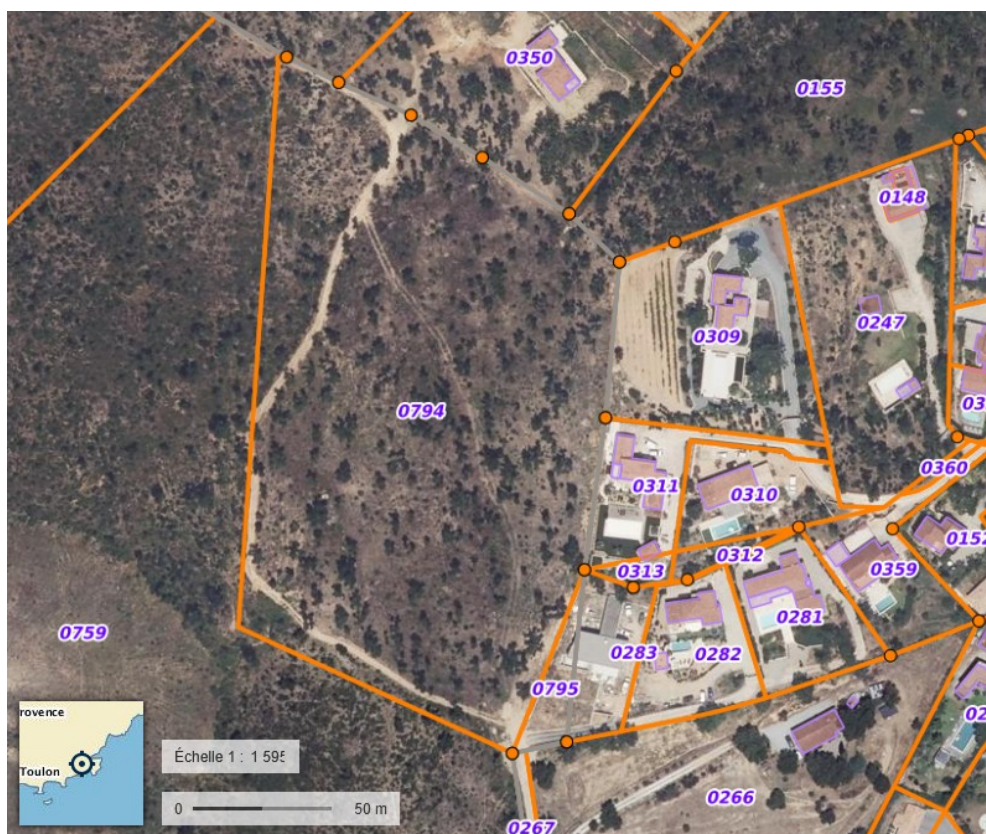
Ces deux dernières parcelles sont distantes de 1.3 km. La parcelle de la Môle est en limite de la commune de Cogolin. L'ensemble des zones d'étude couvre donc une surface d'environ 3.5 ha.

Le projet est directement lié à l'activité agricole du propriétaire. **Il porte sur le développement du vignoble pour une surface culturale totale estimée à 30873 m².**

Le projet s'inscrit également dans le cadre d'un programme de développement de coupures agricoles, porté par la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez et en lien avec le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF). Ce programme a fait l'objet d'un prédiagnostic écologique réalisé en 2024 par Rascas Biodiv. Indirectement, le projet est donc susceptible de jouer un rôle en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). La parcelle 794 est incluse dans un périmètre d'interface DFCI relative à un quartier résidentiel.



Carte 1 : Situations des projets



Carte 2 : Vue aérienne de la parcelle 794



Carte 3 : Vue aérienne de la parcelle 2472

2.4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.4.1. Implications du projet vis-à-vis du patrimoine naturel

Le projet implique **un défrichement pour une surface totale estimée à 30873 m²**. Comme la demande de défrichement porte sur une zone de sensibilité « notable » pour la Tortue d'Hermann, un diagnostic est requis pour cette espèce protégée.

La parcelle 794 est située dans la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 « Maures » mais la parcelle 2472 est située juste en dehors. En revanche, la totalité de la commune de la Môle relève d'un site inscrit.

2.4.2. Statut général de la Tortue d'Hermann

La Tortue d'Hermann, unique tortue terrestre de France, se décline en deux sous espèces. *Testudo hermanni boettgeri* est propre aux Balkans et à la Grèce. L'espèce nominale, *Testudo hermanni hermanni*, la plus rare, est propre à la Méditerranée occidentale avec des populations isolées et précaires, en Italie, Sicile, Sardaigne, Corse, Baléares, Albères et Provence. **Le statut de conservation de la Tortue d'Hermann est particulièrement défavorable dans le Var, elle y est classée « En danger »** par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN). Ses habitats et populations sont de fait, en régression constante, du fait des nombreuses pressions qui s'exercent sur nos territoires.

La Tortue d'Hermann et ses habitats sont tous deux protégés par l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021. Il est à noter qu'en cas de destruction d'espèce et/ou d'habitat d'espèce protégée, les responsables des travaux (propriétaires et entrepreneurs) encourrent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende (loi du 8 août 2016, article L415-3 du code de l'environnement modifié par l'article 6 de la loi du 2 février 2023).

Dans le Var, la prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats est orienté par une carte de sensibilité, localisant les zones à enjeux et des guides d'application et de mise en œuvre. **Le présent diagnostic vise à satisfaire les attentes prévues dans ces documents pour évaluer l'impact d'un projet sur cette espèce.**

3. État initial

3.1. METHODE

La réalisation d'une expertise Tortue d'Hermann dans ce cas de figure est normée par l'autorité environnementale (DREAL PACA). Elle implique :

- La détermination de la présence effective de l'espèce et une estimation des effectifs de tortues présents (fourchette estimée en fonction des résultats obtenus et des connaissances dans ce type de contexte) ;
- Une évaluation de la structure démographique de la population (évaluation plus ou moins précise en fonction du nombre d'individus contactés, mais permettant parfois d'apprécier si la population est vieillissante ou dynamique) ;
- Une évaluation de la qualité des habitats ;
- Une évaluation de la fonctionnalité du site et de son rôle vis-à-vis de la conservation de l'espèce.

Les conditions d'inventaire doivent offrir les meilleures possibilités de contact avec l'espèce, notamment un travail au printemps aux heures et conditions météorologiques les plus favorables à sa détection (début avril à mi-juin, généralement en matinée avec des températures à l'ombre comprises entre 17°C et 33 °C, absence de vent fort et de précipitations). Un temps de prospection à l'hectare minimal est requis en tenant compte des conditions de détectabilité (densité de la végétation). La durée de prospection est proportionnée à la surface du projet. Il doit être réparti équitablement sur la zone d'étude, néanmoins les micro-habitats favorisés de l'espèce (lisières, clairières, landes ouvertes) ne doivent pas être oubliés. Les habitats sont parcourus en tous sens tant que la pénétrabilité du milieu reste compatible avec la détection de l'espèce. La détection se fait le plus souvent à la vue et à l'ouïe. Un minimum de 4 passages à des dates échelonnées sur la période favorable et avec plusieurs jours d'écart sont nécessaires. Ceci permet de limiter les aléas liés aux déplacements cycliques des individus qui évoluent sur un domaine vital de plusieurs hectares.

La caractérisation des populations implique en cas de contact avec des individus à : les géolocaliser précisément, les mesurer, les sexer, estimer leur âge et enfin les reconnaître individuellement en cas de recapture (photographies, marquage temporaire).

L'évaluation de la qualité des habitats et de leurs fonctionnalités est appréciée à la fois sur la base des images aériennes et de leurs observations *in situ*. L'historique des incendies,

des usages passés et actuels, d'éléments contextuels propices à l'espèce (accès à l'eau ou à des sites de pontes par exemple) sont à prendre en compte.

Cette méthodologie permet, selon la densité de la végétation en place (détectabilité), d'obtenir un taux élevé de détection en termes de présence/absence. L'absence totale de la zone est plus délicate à garantir en cas de faible densité, ce qui est fréquent. Une analyse à plusieurs échelles est donc proposée

La base de données publique SILENE, a été consultée afin d'évaluer la présence éventuelle d'espèces protégées sur le projet où ses alentours. Sur cette base, la situation du projet est évaluée, notamment pour les aspects de fonctionnalités écologiques. Les données produites lors de l'étude, sont reversées sur cette plateforme régionale et seront donc accessibles ultérieurement.

3.2. RESULTATS

3.2.1. Description générale de la parcelle 794

Cette parcelle est située entre les quartiers de Trimurti et de l'Hermitan. Elle est positionnée en piémont de petites collines du Massif des Maures, sur substrat métamorphique. Elle présente une pente marquée de l'ordre de 15% ainsi que des petits écoulements temporaires dans le sens de la pente. La parcelle est occupée par une suberaie xérophile exposée au sud. Le boisement est relativement ouvert du fait des incendies et de l'entretien du sous-bois par débroussaillage. La strate arbustive est caractérisée par un maquis bas relativement dégradé. L'arbousier et la bruyère arborescente sont présents mais ne constituent pas une strate intermédiaire de type maquis haut. Le maquis est dominé par le Calycotome épineux et le Ciste à feuilles de sauge. La strate herbacée est peu couvrante et sèche rapidement au printemps laissant de nombreuses zones dénudées. La zone n'a pas été cultivée anciennement. Elle est clôturée (clôture fixe sur trois coté et clôture électrique sur le quatrième coté au nord). Le quartier résidentiel de l'Hermitan est situé à l'est de la parcelle. Un parcellaire agricole domine plus au sud, en bas de vallée (Vallat des Rabassières).

De par la nature du sous-bois, la détectabilité de la Tortue d'Hermann est jugée très bonne sur cette parcelle.



Vue de la parcelle 794 (partie nord)



Vue de la parcelle 794 (partie sud)

3.2.2. Description générale de la parcelle 2472

Cette parcelle est située entre le Vallat des Rabassières et le Vallat de Saint Marc. Son substrat est ainsi constitué de colluvions déposées depuis les collines en amont par le Vallat de Saint Marc. Ce substrat plus profond explique le contexte plus agricole de cette parcelle. Elle présente une légère pente et une exposition à l'est. Un léger suintement temporaire traverse la parcelle, tandis qu'un fossé d'écoulement borde la partie actuellement plantée en vignes. Hormis cette portion de vignoble (voir carte 3), la parcelle est occupée majoritairement par une friche post-culturelle et post-incendie. Les espèces dominantes sont le Ciste à feuilles de sauge et secondairement l'Inule visqueuse. Les cistes ont été stimulés par l'incendie et forment une couverture dense et assez homogène. La couverture herbacée est donc faible mais quelques trouées sont présentes, en particulier sur des poches humides, attractives pour les sangliers. Quelques sujets de chênes lièges sont présents, en bordure et sur une petite butte qui n'était pas cultivée. La bordure nord-ouest est occupée par des fourrés denses de mimosas (*Acacia dealbata*) qui tendent à pénétrer dans la parcelle. La limite entre le vignoble et la friche est occupée par une formation de canne de Provence qui couvre les bordures du fossé.

Du fait de la couverture dense par la cistaie, la détectabilité de la Tortue d'Hermann est jugée très médiocre sur cette parcelle.





Vue de la parcelle 2472 (cistaie et massif de mimosa)



Vue de la parcelle 2472 (bosquet de chêne liège)

3.2.3. Statut de la Tortue d'Hermann sur un périmètre élargi

Les deux parcelles sont situées sur une vaste entité relevant d'une sensibilité notable pour la Tortue d'Hermann. Cette entité concerne toute une bordure sud-est du Massif des Maures. Elle permet ainsi de relier les crêtes de la Garde Freinet, jusqu'aux collines littorales. Elle porte sur un espace intermédiaire entre les Maures internes (très boisées et moins favorables à l'espèce) et la frange littorale (très aménagée et urbanisée et donc très défavorable). Cette entité notable présente localement des noyaux de populations plus denses en Tortue d'Hermann et connus depuis une vingtaine d'années. Le noyau des collines de Faucon est ainsi situé à 600m de chacune des parcelles. L'ensemble de l'entité a été durement impacté par l'incendie de 2021.

La présence de l'espèce était documentée sur des secteurs plus ou moins proches des zones d'études. Pour la parcelle 794, une donnée antérieure est localisée à 25 mètres seulement. Cette donnée est datée du 6/09/2021, soit juste après l'incendie (prospections post-incendie). Pour la parcelle 2472, la donnée antérieure la plus proche est plus éloignée, soit 500 m à l'ouest (voir carte 4).

Les densités de populations apparaissent hétérogènes sur ce secteur du fait des activités humaines et de l'impact des incendies. Les secteurs incendiés deux fois en moins de 20 ans (feux de 2003 et de 2021) ont perdus énormément d'individus. Le taux de survie des animaux suite au feu dépend fortement de l'intensité locale du feu et de la disponibilité en sites refuges sur le secteur. Le taux de mortalité sur la commune a été jugé particulièrement fort par la SOPTOM suite à des études menées après feu, sur le territoire, soit 90% de mortalité environ (Source : Ballouard *et al*, 2023).

Malgré l'incendie, les habitats naturels présents dans la trame forestière du territoire restent de grande qualité pour la Tortue d'Hermann (suberaie ouvertes, maquis de divers faciès) et sont donc en capacité d'accueillir ces animaux (survivants ou recrutement). Il est possible que davantage d'animaux aient pu survivre suite au feu, au sein de la trame agricole, lorsque celle-ci dispose de suffisamment d'interfaces et d'interstices adaptés à l'espèce. Cependant, cette trame agricole a aussi été parcourue par le feu et la Tortue d'Hermann y est confrontée à d'autres pressions (circulation d'engins, broyage de végétations, fréquentation, etc.).

3.2.4. Statut de la Tortue d'Hermann sur le périmètre du projet

Les prospections de terrain ont été menées au printemps 2025, à travers 4 passages pour un total de 10 heures de recherche active. Le taux de prospection est important (soit de **2.85 heures par hectare**). **Ces prospections ont permis de contacter l'espèce sur la zone d'étude.** Les résultats sont les suivant :

Parcelle 794

La Tortue d'Hermann n'a pas été détectée et ce malgré une bonne détectabilité liée à l'état de la végétation. L'espèce est pourtant toujours présente localement malgré l'incendie (deux données en septembre 2021 et une donnée en 2022, voir carte 5). Des prospections ont en effet été réalisées sur des parcelles proches, à l'ouest, par la SOPTOM.

Parcelle 2472

La Tortue d'Hermann a été observée au sein la parcelles en 2025 (voir carte 6).

Dans les deux cas, il s'agissait de jeunes individus (subadultes) et contactés à l'ouïe, plutôt sur les bordures. La détectabilité étant ici médiocre, ce résultat est possiblement sous-estimé.



Un des spécimens subadulte observés

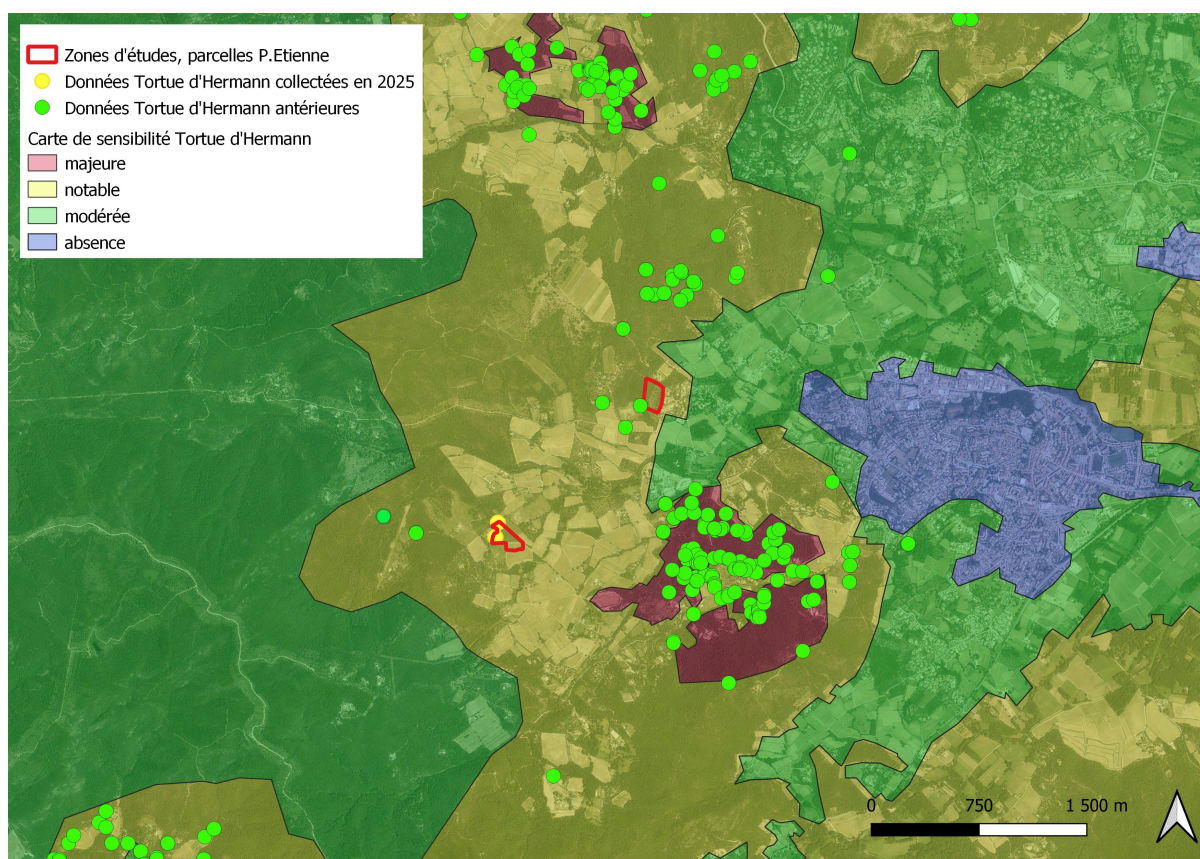


Vue d'un individu dans son contexte

Tableau récapitulatif des résultats des prospections					TOTAL
Dates de passages	1/05/25	13/05/25	6/06/25	17/06/25	4 passages
Temps de prospection	3 h	2.5 h	2.5 h	2 h	10 h
Nombres de contacts Th	2	0	0	0	2 Th
Indices horaires Th/h	0.66	0	0	0	0.2 Th/h

Tableau récapitulatif des contacts de Tortues d'Hermann en 2025						
Dates de contact	Age	Sexe	Taille en mm	Comportement	Site	
01/05/2025	Immature	Femelle	108	Déplacement	Parcelle 2472	
18/04/2025	Immature	Non déterminable	76	Sous abris	Parcelle 2472	

La carte suivante précise la proximité avec les données antérieures et produites lors de l'étude ainsi que les connexions possibles.



Carte 4 : Localisation des parcelles, données et contexte Tortue d'Hermann



Carte 5 : Localisation des données Tortue d'Hermann à proximité de la parcelle 794



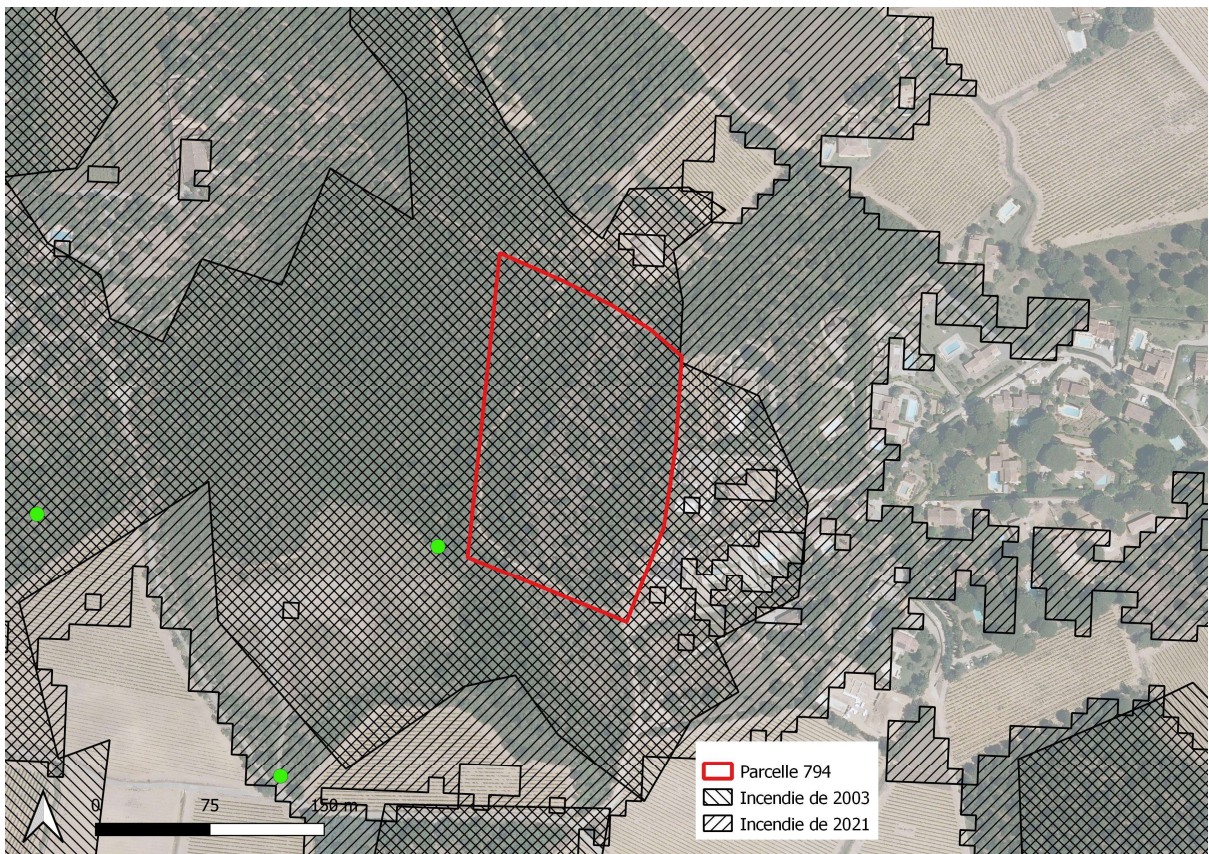
Carte 6 : Localisation des données de Tortue d'Hermann sur la parcelle 2472

3.2.5. Evaluation de la qualité des habitats pour l'espèce

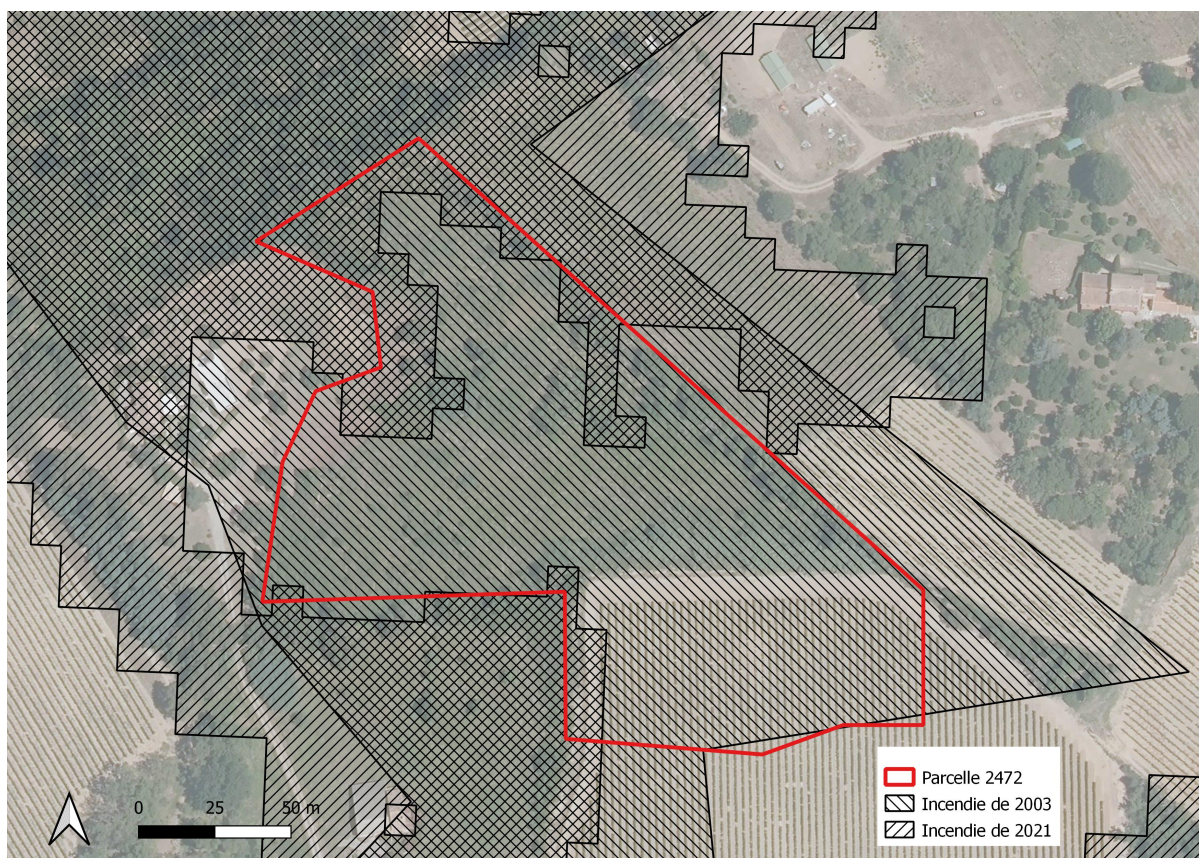
Historique des incendies

Selon la base de données PROMETHEE, les deux parcelles ont été incendiées depuis 1958 (date des premières cartographies).

La parcelle 794 a été incendiée en totalité et à deux reprises (2003 et 2021, voir carte 7). La parcelle 2472 aurait été incendiée en totalité en 2003 et partiellement en 2021. Il est à noter que la cartographie du contour du feu en 2021 est plus précise grâce à l'utilisation d'images satellites. Elle montre que seules les bordures auraient été touchées. Il semble donc qu'il y ait eu des zones refuges sur ce secteur. La cartographie de 2003 parait plus grossière (voir carte 8).



Carte 7 : Contours des incendies sur la parcelle 794



Carte 8 : Contours des incendies sur la parcelle 2472

Usages anciens et actuels

La parcelle 794 est boisée de longue date et n'a pas été cultivée anciennement. Outre l'impact répété de l'incendie à 18 ans d'écart, elle fait l'objet d'entretien par gyrobroyage du fait de son propriétaire mais également dans le cadre des OLD et de l'interface DFCI associée au quartier résidentiel. La parcelle est également pâturée par un cheval.

La parcelle 2472 a été plantée en vigne. Elle ne fait pas l'objet actuellement d'entretien particulier hormis la partie plantée et sur sa bordure ouest, du fait des OLD associées à une maison voisine.

Accès à l'eau

Il n'y a pas d'accès permanent à l'eau sur parcelle 794, uniquement des accès temporaires au travers de quelques flaques occasionnelles. La parcelle 2472 et ses abords présente de petits suintements et des fossés où l'eau était encore présente en juin. Elle est également proche du ruisseau temporaire du Vallat de St Marc.

Types d'habitats représentés

L'habitat dominant présent sur la parcelle 794 est la suberaie xérophile (chênaie liège, 45.2) ainsi que le Maquis silicole (32.3). La parcelle 2472 est une friche (87.1), un vignoble sur la partie plantée (83.21). On y trouve également un petit bosquet de suberaie xérophile.

Dynamique du milieu

La dynamique est contrainte par l'entretien de la parcelle 794 (enjeux DFCI) mais tendrait vers l'établissement d'un maquis haut en sous-étage de la suberaie, en cas de libre évolution. Sur la parcelle 2472, le mimosa est dynamique et tendrait à coloniser plus d'espace. Il n'y a pas de régénération forestière observée sur celle-ci.

3.2.6. Evaluation de la fonctionnalité des sites pour la Tortue d'Hermann

Echelle locale

A cette échelle, la Tortue d'Hermann est plutôt associée à des habitats naturels, en particulier les suberaies et maquis qui sont globalement de bonne qualité pour cette espèce. Certaines friches peuvent également être adaptées à ses besoins. Nous avons vu qu'elle y était très vulnérable à l'aléas incendie. La trame agricole et périurbaine présente de nombreuses interfaces et espaces interstitiels où l'espèce peut évoluer et se maintenir. Ces habitats secondaires peuvent aussi constituer des zones refuges et présenter des micro habitats favorables. Néanmoins ces espaces et en particulier les secteurs péri-urbains restent précaires pour cette espèce car les menaces y sont nombreuses. La principale menace reste les débroussailllements, souvent menés sans précautions et qui sont rendus nécessaires par le risque incendie, associé à l'habitat humain.

Echelle du projet, parcelle 794

La parcelle présente un faciès de végétation adapté à l'espèce. Les milieux semi-ouverts sont propices et le pâturage permet de favoriser la qualité de l'habitat. Malgré cette qualité intrinsèque, les fonctionnalités restent toutefois limitées du fait de la présence d'un quartier résidentiel, non favorable à l'est, et des implications DFCI qui s'appliquent à la parcelle. Dans tous les cas, ces contraintes sont amenées à générer des risques pour l'espèce et à modifier très régulièrement l'attrait de la parcelle. Celle-ci est en outre clôturée en « dur » sur la majorité de sa périphérie (côté nord excepté qui est équipé une clôture électrique). Le maillage du grillage « ursus », ne permet pas à des tortues adultes d'une certaine taille d'accéder à la parcelle. Seuls des individus de petites tailles peuvent

passer mais il subsiste des risques pour elles de se coincer et de mourir bloquées comme cela s'observe parfois.

Echelle du projet, parcelles 2472

Les fonctionnalités de cette parcelle sont réelles mais modérées. Les lisières sont occupées par des plantes exotiques envahissantes, ce qui limite la qualité des interfaces. La gestion des OLD associées à la maisons voisine génère des risques pour l'espèce. La cistaie dense qui occupe l'essentiel de la parcelle est exploitable mais son caractère homogène (faible couverture herbacée) limite en partie ses fonctionnalités. L'accès à l'eau et à des zones fraîches est plus favorable que sur la première parcelle. Cette parcelle est connectée à des interfaces agricoles et des habitats naturels à proximité. L'espèce est donc susceptible de se maintenir dans ce secteur où nous avons démontré la survie d'au moins deux individus. Cependant, il existe aussi ici des clôtures fixes (coté est de la parcelle) et aussi des talus récents très raides et impraticables pour la tortue ce qui contraint localement ses déplacements.

Habitats de substitution

Il existe divers habitats favorables à proximité des deux secteurs et qui sont susceptibles de conserver des fonctionnalités pour l'espèce.

Effets cumulatifs avec d'autres projets

Les deux secteurs sont soumis à des pressions en matière d'urbanisme qui ont généralement des conséquences sur les milieux naturels (emprise spatiale du péri-urbain, OLD).

Le projet porté par Monsieur Etienne, s'inscrit dans le cadre du programme de coupure agricole évoqué en amont. Les effets cumulatifs sont donc à considérer dans ce cadre. Il s'agit du seul projet étudié par nos soins sur la zone en 2025. Nous n'avons pas à ce stade de vision d'ensemble des autres projets qui pourraient émerger.

3.2.7. Autres enjeux écologiques constatés

Parcelle 794

Il n'y a pas eu d'enjeux particulier relevés concernant la flore.

Concernant la faune, un couple de **Lézard ocellé** *Timon lepidus*, a été contacté le 1/05/2025, au cœur de la parcelle. La **Fauvette pitchou** *Sylvia undata*, est également présente sur la parcelle et ses abords.

Parcelle 2472

Pour la flore, l'**Anthyllide de Gérard** *Dorycnopsis gerardi* est bien présente sur la parcelle, en particulier sur son pourtour. Cette espèce n'est pas protégée mais est remarquable car très localisée en France et dans le Var. Le **Glaïeul douteux** *Gladiolus dubius*, est présent en bordure ouest de la parcelle. Cette plante est protégée au niveau national. Le Lézard ocellé est présent à proximité et a été contacté sur le chemin d'accès. Le **Bruant proyer** *Emberiza calendra* est bien cantonné et probablement nicheur sur cette friche.

3.3. SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES SITES

3.3.1. Parcelle 794

Bien que cette parcelle présente des habitats de qualité satisfaisante pour l'espèce, son état de conservation est jugé défavorable. Sa situation fait qu'elle est amenée à être débroussaillée régulièrement, occasionnant des risques pour cet animal. De plus son accès est rendu difficile du fait de la clôture et de l'occupation péri-urbaine. Cette parcelle n'a pas été parcourue dans le cadre du pré diagnostic de 2024 et les inventaires les plus proches n'ont pas révélé d'individus sur ce secteur du nord de Cogolin. En revanche, les inventaires menés par la SOPTOM en 2021 et 2022, alors que la détectabilité était meilleure, ont permis de contacter quelques individus sur ce secteur. L'espèce est donc toujours présente sur la zone mais avec un statut précaire, en particulier du aux incendies répétés.

3.3.2. Parcelle 2472

Cette parcelle présente des habitats de qualité moyenne mais reste relativement fonctionnelle. Associé à la diversité des milieux et des interfaces, l'espèce est susceptible de se maintenir d'autant que des individus ont pu trouver refuge sur des petits secteurs non incendiés. L'état réel des populations reste inconnu sur cette zone mais il est probable que celles-ci soient faibles. Dans un contexte à prédominance agricole, les pressions restent importantes à proximité avec de nombreux obstacles et des interfaces dont la gestion n'est pas toujours adaptée. L'état de conservation de la parcelle est jugé moyen, en particulier du fait de son caractère homogène.

4. Préconisations et mesures

4.1. MESURES POUR EVITER LES IMPACTS SUR LES INDIVIDUS

4.1.1. Parcelle 794

La parcelle présente un faible couvert arbustif et reste donc peu adaptée à une estivation ou un hivernage de Tortues d'Hermann. Le risque d'impact sur des individus paraît donc faible mais ne peut être totalement écarté. Dans le contexte local, avec une présence d'animaux à proximité, l'absence d'impact aux individus est difficile à garantir mais il peut être limité par les mesures suivantes.

Le bucheronnage est à effectuer en période hivernale (1/11 au 15/03). Les rémanents de coupe sont à éliminer (par broyage ou brûlage) sur cette période et ne devront plus être présents sur site à partir du 15 mars car ils sont susceptibles de servir de cachettes pour des Tortues lorsque celles-ci seront en activité. Il en va de même des éventuels stocks de bois qui seront exportés en dehors du site. Les rémanents de coupe pourront être disposés en andains sur la parcelle et broyées lors de l'opération de broyage de la strate basse. **Le broyage de la végétation ligneuse basse** est également à effectuer en période hivernale (1/11 au 15/03). **Le dessouchage et le terrassement** sont à effectuer une fois que les unités culturelles auront été rendue impropres et inhospitalières à l'activité des Tortues d'Hermann, c'est-à-dire, dépourvue de strate arbustive basse et d'amas de végétaux. **Du fait de sa topographie, l'aménagement de la parcelle nécessite d'importants travaux de terrassement.** En raison du dénivelé, le propriétaire estime que 6 planches parallèles seront nécessaires. La période la plus adaptée pour le terrassement serait l'été suivant le défrichage ou éventuellement l'hiver suivant mais avec des risques de reprises de la végétation et d'érosion des sols en cas de fortes pluies. **L'ensemble de ces opérations est donc à réaliser sur une période de 10 à 14 mois.**

La circulation d'engins est à éviter en période printanière sur la zone.

4.1.2. Parcelle 2472

Les risques sont plus importants sur cette parcelle car il est plus délicat de prévoir où les animaux présents seront situés au moment des travaux. Néanmoins, il paraît peu probable que la Tortue d'Hermann soit cantonnée en été dans la friche du fait de sa physiologie. **Le broyage de la végétation** peut donc être envisagé en fin de printemps-début d'été (deuxième quinzaine de juin). Cette période présente cependant un risque incendie pour ce type de travaux. Le risque peut être limité en travaillant le matin, en évitant les jours de vent et en prévoyant une citerne d'eau en cas de départ de feu. Il y a peu de **bucheronnage**

à prévoir et un faible nombre d'arbres à couper (les arbres à conserver seront marqués au préalable). Ce travail peut être réalisé juste avant le broyage et en éliminant rapidement les rémanents de coupe. Comme la parcelle bénéficie d'une ancienne assise agricole mais présente un léger dénivelé, il y a un peu de terrassement à prévoir. La préparation du sol est cependant l'occasion de prévoir **un contrôle du mimosa**, en tentant d'extirper le plus de racines possibles. Les racines de mimosas et les éventuels rhizomes de canne de Provence sont à éliminer sur site par brûlage. **Ils ne devront pas être exportés sur un autre site afin de ne pas provoquer d'autres contaminations.**

L'ensemble de ces opérations est donc à réaliser sur une période de 4 mois environ.

4.2. MESURES POUR PRESERVER LES HABITATS ET LEURS FONCTIONNALITES

4.2.1. Parcelle 794

La topographie, les contraintes de terrassement, définissent les possibilités d'aménagements proposées. Malgré la surface de la parcelle, il n'apparaît pas possible de la scinder en deux par un corridor. En effet, celui-ci ne pourrait pas être dans le sens de la pente, en raison des planches à préparer, ni orienté ouest-est car il ne déboucherait sur le quartier urbanisé et clôturé. **Il est néanmoins possible de laisser les talus façonnés lors du terrassement se végétaliser spontanément.** En accord avec le propriétaire, il est donc proposé de **conserver une zone tampon, en périphérie nord et est de la parcelle, de 15m de large.** Il convient de noter que la bande tampon Est restera incluse dans les OLD. Aussi, il sera difficile d'appliquer strictement les schémas liés aux corridors, du moins pour la strate arbustive. Des arbustes devront toutefois pouvoir être conservés (Myrte commune en particulier). L'angle sud-est de la parcelle est clôturé mais resterait accessible en raison de la présence d'une buse d'un diamètre et longueur adapté à un passage pour les tortues. Si, à l'avenir, la limite nord devait être clôturée « en dur », il importera de prévoir des passages similaires pour la circulation des animaux. L'unité culturelle proposée serait donc de **18773 m²** au total (78% de la parcelle). **Elles seraient ceinturées d'une lisière fonctionnelle (zone tampon) de 15m de large en moyenne pour une surface totale de 5150 m².** Le principe des interfaces recherchées est présenté dans un schéma 1 ci-après.

Les pierres et blocs rocheux dégagés lors du terrassement sont à rassembler en périphérie sous forme de cairns ou utilisés sur les talus avec suffisamment d'interstices entre blocs. Ces cairns constitueront ainsi des gîtes très favorables au Lézard ocellé qui est présent sur zone.



Carte 9 : Projet de défrichement sur la parcelle 794 et mesures associées

4.2.2. Parcelle 2472

Sur cette parcelle, il est proposé la mise en place d'une unité culturelle, **ceinturée par des lisières de boisement de largeurs variables selon les situations.**

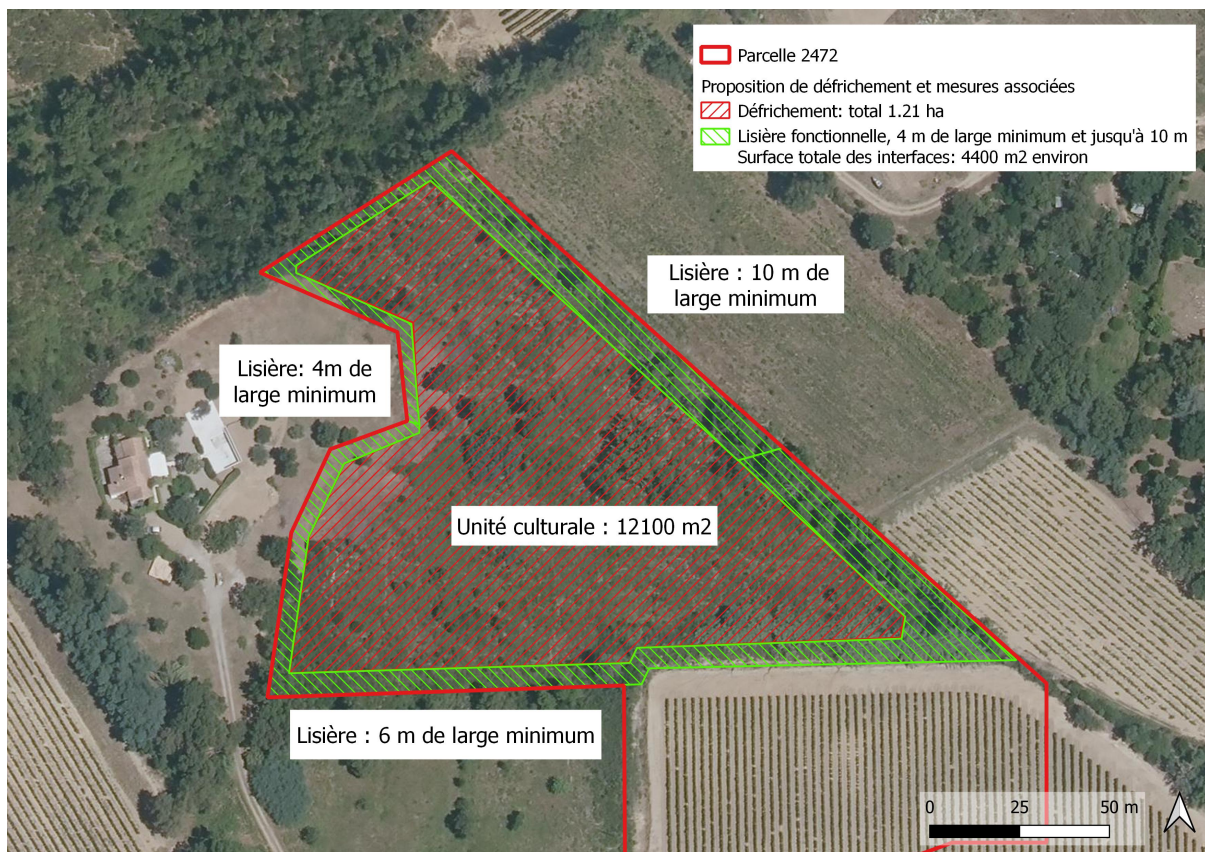
- Lisière nord : 4 m de large minimum (cf. schéma 1) ;
- Lisière ouest : 4 m de large minimum (cf. schéma 2) ;
- Lisière sud : 6 m de large minimum (combinaison des schémas 1 et 2) ;
- Lisière/ceinture d'habitat Est : 10 m de large minimum (cf. schéma 3).

L'objectif pour cette dernière est de conserver autant de chênes lièges que possible.

Le principe des schémas proposés est théorique et ne tient pas compte de la végétation en place, des dénivelés et talus et de la gestion ou de la substitution des espèces envahissantes.

L'unités culturelle proposée serait de 12100 m2 au total (73 % de la surface, hors partie déjà plantée).

La surface totale des interfaces (lisières fonctionnelle) est estimée à 4400 m2 environ. Ceci permettra de conserver des fonctionnalités au niveau local pour la Tortue d'Hermann mais aussi l'Anthyllide de Gérard et les divers oiseaux dont le peuplement est assez riche ici (Bruant proyer, Lorient d'Europe, Huppe fasciée...). Il est probable que le mimosa soit difficile à éradiquer. Il est envisageable de le concurrencer et de le substituer en recourant à des plantations d'essences arborées ou arbustives autochtones et adaptées au terrain comme le chêne liège, l'arbousier ou le myrte commun. La plantation d'arbres fruitiers (oliviers, muriers, figuiers) est aussi envisageable. Les chênes lièges présents sur le corridor et les lisières seront autant que possible conservés. **Une matérialisation des interfaces et arbres à conserver sera nécessaire.** Le plan proposé s'appuie sur les limites cadastrales projetés sur la photographie aérienne et ne tient pas compte des bornages de limites avec les riverains.



Carte 10 : Projet de défrichement sur la parcelle 2472 et mesures associées

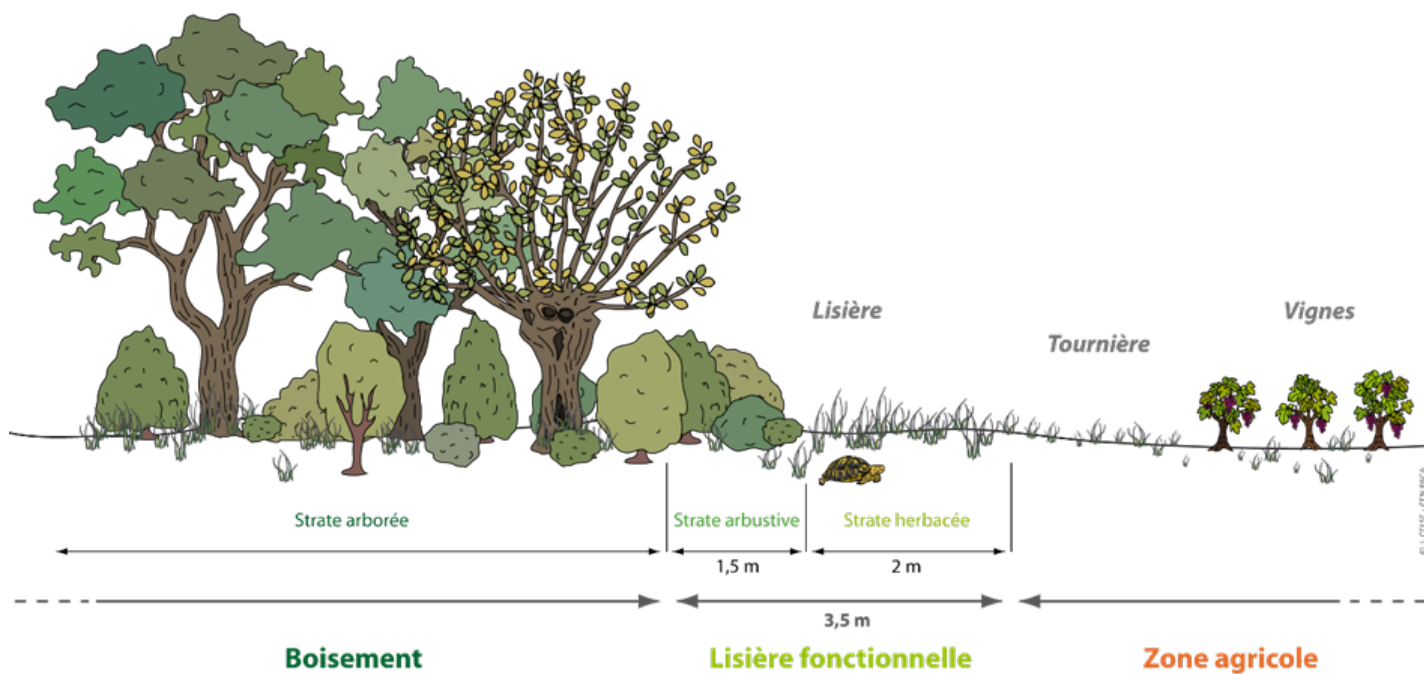


Schéma 1 : Coupe transversale d'une lisière de boisement gérée en faveur de l'espèce (Source : J.CELSE – CEN PACA- PNATH)

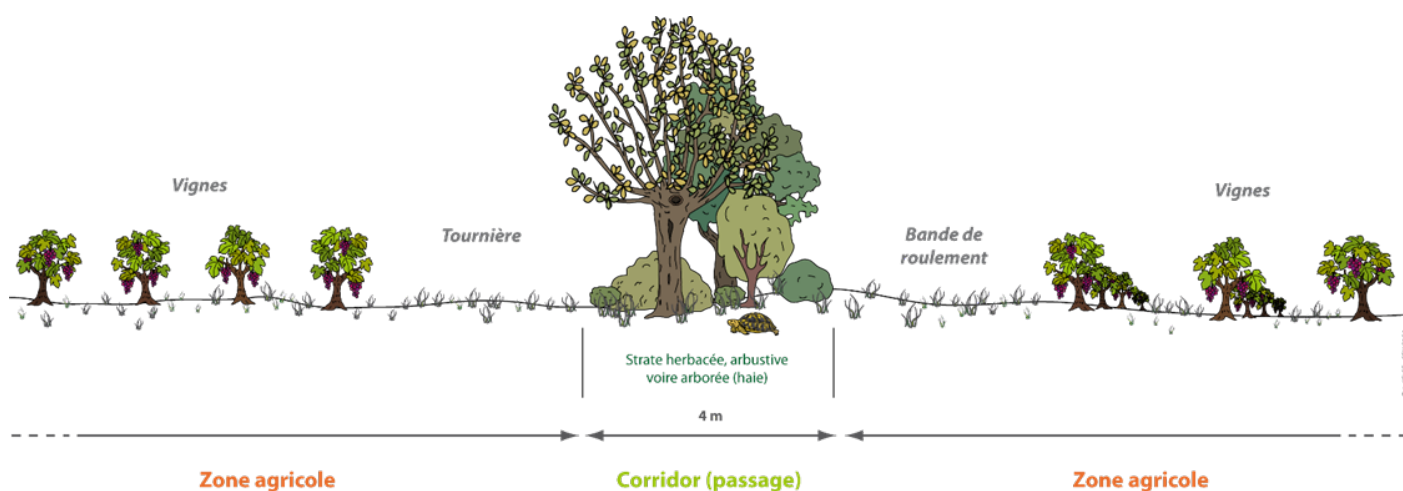


Schéma 2 : Coupe transversale d'un corridor (4 m de large minimum)

(Source : J.CELSE – CEN PACA- PNATH)

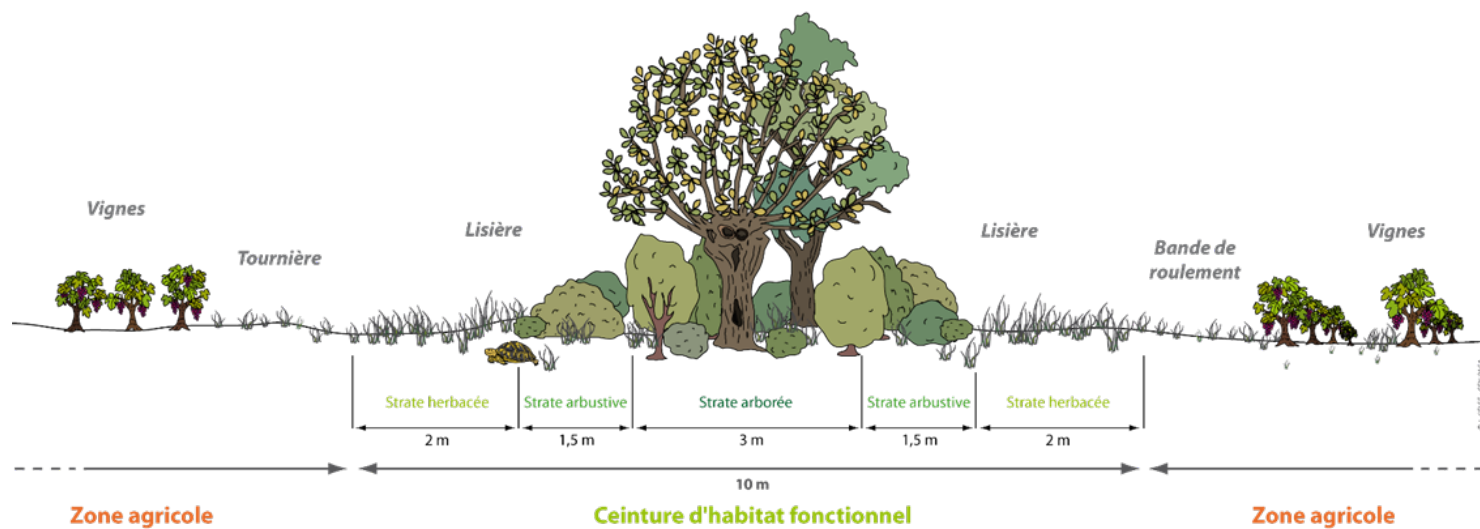


Schéma 3 : Coupe transversale d'une ceinture d'habitat (10 m de large minimum)

(Source : J.CELSE – CEN PACA- PNATH)

5. Conclusion

Le projet s'inscrit dans un cadre plus général qui est le développement de coupures agricoles autour de Cogolin, suite à l'incendie de 2021. Les conclusions peuvent être différentes pour chaque parcelle. Pour la parcelle 794, la conservation optimale de l'habitat est fortement compromise du fait de la présence d'une interface DFCI liée à l'habitat résidentiel. Secondairement, l'accès à la parcelle est contraint par des clôtures. Du fait de la topographie, il n'est pas possible de développer un schéma d'implantation permettant de conserver des fonctionnalités idéales pour la Tortue d'Hermann. Les talus façonnés par le terrassement, s'ils sont bien végétalisés par une strate arbustive et herbacée mixte pourraient cependant être attractifs. Le Lézard ocellé devrait pouvoir se maintenir sur la parcelle si des gîtes réalisés avec des blocs de pierres sont bien prévus.

Pour la parcelle 2472, le contexte se prête plus au développement d'un projet bien intégré en termes d'interfaces locales. Les habitats les plus favorables à proximité immédiate se situent au nord mais des connections sont aussi possibles vers le sud et l'est. Le positionnement de la parcelle dans la trame d'infrastructures paysagères locale fait qu'elle est assez stratégique d'un point de vue géographique pour les déplacements de la faune et que donc une attention particulière doit être apportée dans ce contexte. Le schéma proposé devrait permettre de conserver des fonctions écologiques pour la Tortue d'Hermann et d'autres espèces de flore et de faune.

Bien que l'impact de deux incendies en 18 ans ait été sévère, la nature dispose de fortes capacités de résiliences et il importe d'en tenir compte pour que le développement agricole, stimulé localement par ces phénomènes prenne bien en compte les enjeux locaux identifiés.